5) La Trésorerie : chaque organisme a sa trésorerie : Comité central, régions, rayons, cellules.

a) ressources. -prix des cartes, 20 frs.
-cotisations mensuelles, 30 frs.
-phalanges (en principe une journée de salaire par mois).
-souscriptions.
-bénéfices des ventes, fêtes, etc...

b) Répartition des fonds.
1) la cellule conserve : 1/4 des phalanges. La totalité du bénéfice des ventes, collectes, meetings locaux et fêtes.
2) la région conserve : 1/4 des phalanges. La totalité des bénéfices des activités régionales.
3) le trésorier national conserve : la totalité du prix des cartes et des cotisations mensuelles. La moitié des phalanges, la totalité des souscriptions pour l'organisation.

c) Tenue des comptes : tous les trésoriers (cellule, rayon, région, C.C.) doivent avoir :
1) un livre de caisse mentionnant la date, l'origine et la nature des fonds entrés et sortis en cours de mois.
2) les pièces de caisse classées (factures ou reçus datés et signés).
3) un livre de cotisations et phalanges, souscriptions; comportant une liste (ou le nombre de militants pour le Trésorier National) en face de laquelle sont portés par mois les sommes recueillies.
4) le double du rapport financier envoyé chaque mois à l'organisme supérieur avec les fonds lui revenant.

6) Rapports avec le Parti. Ils seront définis par une résolution spéciale présentée au congrès.

7) Sanctions : Des sanctions seront prises contre les militants pour les fautes qu'ils commettraient (indiscipline, manquement à la morale prolétarienne, non paiement des cotisations).
Les sanctions peuvent être :
- le blâme au sein de la cellule.
- le blâme au sein de la J.C.I.
- la suspension temporaire.
- l'exclusion.
Pour les fautes graves les camarades sont déférés devant une commission de contrôle. Tous les organismes de base peuvent proposer les sanctions, seul le C.C. peut les prononcer.
Le camarade sanctionné peut faire appel devant le congrès de la J.C.I.

DUPONT. ARNAUD.

-:-:-:-:-:-:-:-